

est pondue par la poule au poulailler, il est emmené au lieu d'entreposage et il est ensuite transporté jusqu'au marché. La ministre parle du transport au marché. C'est l'étape qui suit la transformation. Quant à moi, je parle des produits agricoles qui sont acheminés vers le marché ou bien à l'entrepôt avant la transformation. Je parle uniquement des produits de base et du transport à partir du champ de pommes de terre jusqu'à l'entrepôt. Dans certains cas, l'entrepôt est situé sur la ferme, mais bon nombre d'agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard exploitent quatre ou cinq fermes et certaines sont situées à des distances allant de 15 à 35 milles de l'entrepôt. Les pommes de terre sont traitées à l'entrepôt, c'est-à-dire qu'elles sont lavées, ensachées, et ainsi de suite, avant d'être acheminées vers le marché, et c'est là que les pommes de terre sont entreposées à des températures constantes. C'est très difficile et cela coûte très cher de transporter les pommes de terre du champ à l'entrepôt, et environ 85 p. 100 de ces pommes de terre sont transportées par la route. C'est à effectuer ce transport que bon nombre d'agriculteurs utilisent la plus grande partie de leur combustible.

● (1640)

Le vice-président: La ministre d'État aux Finances a-t-elle autre chose à dire?

Mme McDougall: Non, monsieur le président.

M. Foster: Avant d'en finir avec l'article 1, la ministre peut-elle dire exactement quel est le montant de la taxe d'accise pour les quatre groupes qui seront touchés? Combien économiseront-ils? Le prélèvement d'indemnisation pétrolière ne représente une économie que parce qu'avant l'exposé économique, on ne prélevait pas le montant supplémentaire de \$17.50 le mètre cube. La ministre peut-elle expliquer quel sera le montant de la taxe d'accise économisée par les quatre principaux groupes visés par cette disposition?

Mme McDougall: Monsieur le président, dans le domaine de l'agriculture et des pêches, les producteurs économiseront 14.5 millions de dollars pour l'exercice financier en cours; dans le domaine des mines, ils économiseront 9 millions de dollars; dans le domaine forestier, les économies s'élèveront à 1.5 million de dollars; les pêcheurs et les trappeurs économiseront moins de 1 million de dollars. En 1985-1986, les montants économisés seront, pour l'agriculture et les pêches, 1.5 million de dollars; pour les mines, 37.5 millions de dollars; pour les forêts 7.5 millions de dollars. Cela fait au total 160 millions de dollars.

(L'article 1 est adopté.)

(Les articles 2 à 8 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 9—

M. Riis: La ministre pourrait-elle nous dire dans quelle mesure l'industrie a été consultée avant l'adoption de ce changement? J'ai personnellement reçu des instances de sociétés qui vont être touchées, et je suis certain que la ministre en a reçu aussi. Elles font valoir que, dans les régions éprouvées surtout où le nombre de leurs abonnés a énormément diminué, cette surtaxe va alourdir la charge financière des entreprises qui sont déjà en proie à des difficultés. La ministre voudrait-elle nous dire quelles consultations elle a tenues auprès de ce secteur avant de songer à inclure cette disposition et quelles recommandations elle en a reçu?

Taxe d'accise—Loi

Mme McDougall: Monsieur le président, cette taxe est en vigueur depuis deux ans. Elle n'a jamais été approuvée par la Chambre. A ce qu'on me dit, le ministère des Communications a tenu de longues consultations. Nous ne faisons que rendre officielle, par une loi, une mesure qui est en vigueur depuis longtemps. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de tenir des consultations à ce stade-ci.

M. Riis: Monsieur le président, je me rends compte du caractère en quelque sorte rétroactif de cette taxe. Elle a été imposée sans autorisation législative, et je comprends la situation. La ministre doit cependant se rendre compte aussi que depuis deux ans la situation a changé dans de nombreuses collectivités. Il y a deux, trois ou quatre ans, quand la surtaxe a été envisagée, le climat économique du Canada était certainement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Je répète qu'un certain nombre de câblodistributeurs m'ont signalé que leurs recettes dans certains centres où ils sont établis sont loin de celles qu'ils avaient prévues il y a deux ans ou plus quand cette mesure législative était prise en considération. Ils veulent que je demande à la ministre si elle est au courant de la situation. Si oui, en a-t-elle tenu compte avant de présenter le projet de loi? Nous sommes en train d'adopter une loi qui va s'appliquer à perpétuité.

Mme McDougall: Monsieur le président, rien n'est éternel. Je comprends le point de vue du député. Nous savons tous que les temps ont changé. C'est le cas pour de nombreuses industries depuis deux ou trois ans. On a certes l'intention d'essayer de créer un climat de prospérité où les entreprises de câblodistribution, de même que toutes les autres entreprises canadiennes, seront beaucoup plus rentables.

M. Riis: J'aurais une brève question, monsieur le président, surtout que la ministre vient d'affirmer que le monde avait changé. La conjoncture économique rend la vie très difficile à ces entreprises, surtout aux petites. Voilà pourquoi j'ai demandé au ministre—si le gouvernement tente effectivement d'instaurer un climat favorable à l'expansion économique—de nous expliquer comment cette surtaxe aidera le gouvernement à créer ce climat d'optimisme, et autre chose du genre, dont il est si souvent question ces jours-ci.

Mme McDougall: Monsieur le président, depuis deux ans, cette taxe a déjà été prélevée et les recettes ont été réparties et dépensées. C'est dans l'intérêt de la programmation canadienne que cette taxe a été instaurée au départ. Je comprends très bien moi-même les tensions qu'imposent les conditions économiques. Le gouvernement lui-même éprouve bien des difficultés à faire preuve de responsabilité en matière fiscale. Comme je l'ai dit, rien n'est définitif. Et j'en parlerai volontiers à mon collègue, le ministre des Communications.

(L'article 9 est adopté.)

(Les articles 10 à 15 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 16—

M. Riis: Monsieur le président, je considère que l'article 16 est l'article clé du projet de loi. Je pense que la ministre devrait prendre quelques minutes pour nous expliquer comment la surtaxe imposée à l'article 16 sera de nature à favoriser la relance. Je sais que cette mesure a été introduite à la suite d'une motion des voies et moyens et qu'elle est en vigueur depuis le 1^{er} octobre. Cependant, de nombreux députés qui sont intervenus à la deuxième lecture au moment où le principe de